

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

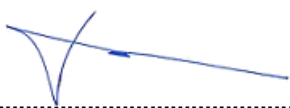
par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité

QUE :-

Le calendrier ci-après adopté à la séance ordinaire du 12 novembre 2025 relativement à la tenue des séances ordinaires des membres du conseil pour l'année 2026 est modifié par la résolution n° 2511 :

- | | |
|-------------------------|---------------|
| ▪ 14 janvier | ▪ 2 juillet |
| ▪ 4 février | ▪ 12 août |
| ▪ 4 mars | ▪ 2 septembre |
| ▪ 1 ^{er} avril | ▪ 7 octobre |
| ▪ 6 mai | ▪ 4 novembre |
| ▪ 3 juin | ▪ 2 décembre |
-

DONNÉ à Saint-Charles-de-Bellechasse ce 13^e jour du mois de novembre deux mille vingt-cinq.


.....
Jean-Francois Comeau, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Jean-Francois Comeau, directeur général, résidant à Saint-Charles-de-Bellechasse, certifie, sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 16 h 00 et 16 h 30, le 13^e jour du mois de novembre 2025, à chacun des endroits suivants, savoir : à l'église et à l'Hôtel de Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 13^e jour du mois de novembre deux mille vingt-cinq.


.....
Jean-Francois Comeau, directeur général